

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-157 du 12 Juin 1980

portant approbation des Budgets Primitifs exercice 1980 de la Province et des Districts de l'Ouémé.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi n° 64-16 du 11 Août 1964, fixant la liste des taxes Provinciales leur code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents ;
- VU l'ordonnance n° 2/PR/MF/AEP du 10 janvier 1966, portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
- VU l'ordonnance n° 74-7 du 13 février 1974, portant réorganisation de l'Administration Territoriale ;
- VU l'ordonnance n° 74-8 du 13 février 1974, portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Conseils Provinciaux de la Révolution et des Conseils Révolutionnaires de District ;
- VU l'ordonnance n° 74-9 du 13 février 1974, portant Institution et Organisation de la Commune ;
- VU le décret n° 74-26 du 13 février 1974, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de district et déterminant les services directement placés sous leur autorité ;
- VU le décret n° 78-356 du 30 décembre 1978 portant limites et dénomination des circonscriptions Administratives ;
- VU l'ordonnance n° 80-4 du 11 février 1980 portant Loi de Finances pour la gestion 1980 ;
- SUR proposition du Ministre des Finances ;
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 4 juin 1980 ;

D E C R E T E :

Article 1er - Sont approuvés les Budgets Primitifs exercice 1980 de la Province et des Districts de l'Ouémé, arrêtés conformément à l'annexe ci-jointe.

.../...

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, le 12 Juin 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

LE MINISTRE DES FINANCES,

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE
LA SECURITE PUBLIQUE,

Isidore AMOUSSOU

GUEZODJE Vincent

AMPLIATIONS : PR 8 CPC 6 CC du PRPB 4 SGG 4 ANR 6 SPD 2 MF-MISE 10
Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Section 4 DCCT-
ONEPI-Gde-Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BN 2 Districts Intéressés 16 x 4 64
Province de l'Ouémé 5 DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 DI 4 DAT-DAI 8 BCP 1
JORPB 1.-

PROVINCE DE LOUEME

RECETTES ORDINAIRES : CENT TRENTE HUIT MILLIONS NEUF CENT
QUARANTE SEPT MILLE SEPT CENT QUATORZE FRANCS 138 947 714

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUARANTE NEUF MILLIONS QUATRE
CENT DIX MILLE HUIT CENT QUARANTE ET UN FRANCS 49 410 841

TOTAL 188 358 555

DEPENSES ORDINAIRES : Cent TRENTE HUIT MILLIONS NEUF CENT
QUARANTE SEPT MILLE SEPT CENT QUATORZE FRANCS 138 947 714

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUARANTE NEUF MILLIONS QUATRE
CENT DIX MILLE HUIT CENT QUARANTE ET UN FRANCS 49 410 841

TOTAL 188 358 555

DISTRICT URBAIN DE PORTO-NOVO

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE CINQ MILLIONS TROIS CENT
CINQUANTE SIX MILLE SEPT CENT ONZE FRANCS 45 356 711

RECETTE EXTRAORDINAIRES : HUIT MILLIONS HUIT CENT QUATRE
VINGT TROIS MILLE TROIS CENT CINQUANTE DEUX FRANCS 8 883 352

TOTAL 54 240 063

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE CINQ MILLIONS TROIS CENT
CINQUANTE SIX MILLE SEPT CENT ONZE FRANCS 45 356 711

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : HUIT MILLIONS HUIT CENT QUATRE
VINGT TROIS MILLE TROIS CENT CINQUANTE DEUX FRANCS 8 883 352

TOTAL 54 240 063

DISTRICT URBAIN DE PORTO-NOVO II

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE NEUF MILLIONS SIX CENT
QUATRE VINGT NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE QUATRE FRANCS 49 689 444

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS SEPT CENT
QUATRE VINGT SEPT MILLE SOIXANTE TROIS FRANCS 17 787 063

TOTAL 67 476 507

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE NEUF MILLIONS SIX CENT
QUATRE VINGT NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE QUATRE FRANCS 49 689 444

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS SEPT CENT
QUATRE VINGT SEPT MILLE SOIXANTE TROIS FRANCS 17 787 063

TOTAL 67 476 507

DISTRICT URBAIN DE PORTO-NOVO III

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE SEPT MILLIONS QUATRE CENT
QUARANTE SIX MILLE TROIS CENT VINGT HUIT FRANCS 47 446 328

RECETTES EXTRAORDINAIRES : NEUF MILLIONS DEUX CENT TRENTE
ET UN MILLE QUATRE CENT TRENTE TROIS FRANCS 9 231 433

TOTAL 56 677 761
=====

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE SEPT MILLIONS QUATRE CENT
QUARANTE SIX MILLE TROIS CENT VINGT HUIT FRANCS 47 446 328

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : NEUF MILLIONS DEUX CENT TRENTE
ET UN MILLE QUATRE CENT TRENTE TROIS FRANCS 9 231 433

TOTAL 56 677 761
=====

DISTRICT RURAL D'ADJOHOUN

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE QUATRE MILLIONS CENT SOIXANTE
QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE HUIT FRANCS 34 164 448

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION TROIS CENT UN MILLE
CINQ CENT QUATORZE FRANCS 1 301 514

TOTAL..... 35 465 962
=====

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE QUATRE MILLIONS CENT SOIXANTE
QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE HUIT FRANCS 34 164 448

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION TROIS CENT UN MILLE
CINQ CENT QUATORZE FRANCS 1 301 514

TOTAL..... 35 465 962
=====

DISTRICT RURAL D'AKPRO MISSERETE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS CINQ CENT QUINZE
MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS 27 515 290

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS HUIT CENT-DIX SEPT
MILLE CENT QUATRE VINGT CINQ FRANCS 2 817 185

TOTAL 30 332 475
=====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS CINQ CENT QUINZE
MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS 27 515 290

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS HUIT CENT DIX
SEPT MILLE CENT QUATRE VINGT CINQ FRANCS 2 817 185

TOTAL 30.332.475

DISTRICT RURAL DE POBE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT CINQ MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE
DIX MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT CINQ FRANCS: 25 270 485

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DIX MILLIONS CENT SOIXANTE DOUZE
MILLE TROIS CENT QUATORZE FRANCS..... 10 172 314

TOTAL..... 35 442 799
=====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT CINQ MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE
DIX MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT CINQ FRANCS:..... 25 270 485

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DIX MILLIONS CENT SOIXANTE DOUZE
MILLE TROIS CENT QUATORZE FRANCS 10 172 314

TOTAL 35 442 799
=====

DISTRICT RURAL DE SAKETE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT SIX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE
TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE DOUZE FRANCS 26 963 972

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS HUIT CENT TRENTE
CINQ MILLE SEPT CENT TROIS FRANCS 4 835 703

TOTAL 31 799 675
=====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT SIX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE
TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE DOUZE FRANCS 26 963 972

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS HUIT CENT TRENTE
CINQ MILLE SEPT CENT TROIS FRANCS 4 835 703

TOTAL 31 799 675
=====

DISTRICT RURAL DE DANGBO

RECETTES ORDINAIRES : VINGT TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE
QUATORZE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGTS FRANCS 23 674 580

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT MILLE FRANCS 200 000

TOTAL 23 874 580
=====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE
QUATORZE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGTS FRANCS..... 23 674 580

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT MILLE FRANCS 200 000

TOTAL..... 23 874 580
=====

DISTRICT RURAL D'IFANGNI

RECETTES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT
CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGTS FRANCS 19 385 480

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE
TREINZE MILLE SIX CENT TRENTE DEUX FRANCS 3 273 632

TOTAL 22 659 112
=====

DEPENSES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT
CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGTS FRANCS 19 385 480

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TOIS MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE
TREIZE MILLE SIX CENT TRENTE DEUX FRANCS 3 273 632

TOTAL 22 659 112

DISTRICT RURAL D'ADJARA

RECETTES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS HUIT CENT TRENTE DEUX
MILLE QUATRE CENTS FRANCS 27 832 400

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS SIX CENT DIX HUIT
MILLE SEPT CENT SOIXANTE SIX FRANCS 2 618 766

TOTAL 30 451 166
=====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS HUIT CENT TRENTE
DEUX MILLE QUATRE CENTS FRANCS 27 832 400

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS SIX CENT DIX HUIT MILLE
SEPT CENT SOIXANTE SIX FRANCS 2 618 766

TOTAL 30 451 166
=====

DISTRICT RURAL D'AVRANKOU

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE
NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE TROIS FRANCS 36 469 443

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEIZE MILLIONS DEUX CENT VINGT SEPT
MILLE NEUF CENT QUARANTE SIX FRANCS 16 227 946

TOTAL 52 697 389
=====

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE
NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE TROIS FRANCS 36 469 443

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEIZE MILLIONS DEUX CENT VINGT SEPT
MILLE NEUF CENT QUARANTE SIX FRANCS 16 227 946

TOTAL 52 697 389
=====

.../...

DISTRICT RURAL DE SEME PODJI

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : TRENTE TROIS MILLIONS QUATRE VINGT SIX MILLE TRENTE SEPT FRANCS	33 086 037
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : UN MILLION TROIS CENT QUATRE MILLE QUATRE CENT TRENTE FRANCS	<u>1 304 430</u>
TOTAL	34 390 467
	=====

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : TRENTE TROIS MILLIONS QUATRE VINGT SIX MILLE TRENTE SEPT FRANCS	33 086 037
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : UN MILLION TROIS CENT QUATRE MILLE QUATRE CENT TRENTE FRANCS	<u>1 304 430</u>
TOTAL	34 390 467
	=====

DISTRICT RURAL D'IKPINLE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : QUINZE MILLIONS TROIS CENT QUARANTE DEUX MILLE CENT VINGT FRANCS	15 342 120
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : CINQ MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE DIX MILLE NEUF CENT QUARANTE CINQ FRANCS	<u>5 470 945</u>
TOTAL.....	20 813 065
	=====

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : QUINZE MILLIONS TROIS CENT QUARANTE DEUX MILLE CENT VINGT FRANCS	15 342 120
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : CINQ MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE DIX MILLE NEUF CENT QUARANTE CINQ FRANCS	<u>5 470 945</u>
TOTAL	20 813 065
	=====

DISTRICT RURAL DE BONOU

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : VINGT MILLIONS HUIT CENT QUARANTE SIX MILLE SIX CENT QUARANTE FRANCS	20 846 640
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : SEPT MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE MILLE FRANCS	<u>7 550 000</u>
TOTAL	28 396 640
	=====
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : VINGT MILLIONS HUIT CENT QUARANTE SIX MILLE SIX CENT QUARANTE FRANCS	20 846 640
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : SEPT MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE MILLE FRANCS	<u>7 550 000</u>
TOTAL	28 396 640
	=====

DISTRICT RURAL DE KETOU

RECETTES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS CINQUANTE
MILLE CENT QUARANTE FRANCS 24 050 140

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS DEUX CENT
QUATRE VINGT ONZE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DIX
HUIT FRANCS..... 7 291 698

TOTAL 31 341 838
=====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS CINQUANTE
MILLE CENT QUARANTE FRANCS 24 050 140

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS DEUX CENT
QUATRE VINGT ONZE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DIX
HUIT FRANCS 7 291 698

TOTAL 31 341 838
=====

DISTRICT LACUSTRE DES AGUEGUES

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS QUATRE CENT
QUATRE VINGT QUINZE MILLE CENT DIX FRANCS 17 495 110

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CENT SIX MILLE
CENT FRANCS 1 106 100

TOTAL..... 18 601 210
=====

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS QUATRE CENT
QUATRE VINGT QUINZE MILLE CENT DIX FRANCS..... 17 495 110

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CENT SIX MILLE
CENT FRANCS..... 1 106 100

TOTAL 18 601 210
=====